Inscription scolaire

Les inscriptions en Petite Section sont organisées tous les ans en mairie, vers le mois de février.

Pour les nouveaux arrivants, les inscriptions ont lieu dès leur arrivée à Bois-le-Roi.

D’une année sur l’autre, vous n’avez aucune démarche à faire.

Dans quel cas dois-je inscrire mon enfant ?

- si mon enfant aura 3 ans révolus au 31 décembre

- si j’emménage à Bois-le-Roi, quelle que soit la classe de mon enfant

Comment inscrire mon enfant ?

- 1ère étape : prendre contact avec le Service Vie de l’enfant de la mairie.
- 2ème étape : prendre contact avec la direction de l’école

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Fiche de renseignement ONDE par l'un des responsables légaux (à télécharger dans l'onglet "Documents") ;
- Les photocopies du carnet de vaccination ;
- Le livret de famille ou d'une copie intégrale de l'acte de naissance ;
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de gaz) ;
- Quotient Familiale CAF ou le dernier avis d'imposition ;
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école).

Document(s)
Fiche de renseignements ONDE
Liens utiles
École maternelle Robert Lesourd
École élémentaire des Viarons
École élémentaire Olivier Métra
Contact

Service Vie de l'Enfant (SVE)
Tél. : 01 60 59 18 06
accueil.enfance@ville-boisleroi.fr